

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Philisha Richards](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a020b528a14bd9a1bfab183a>

Date d'obtention : 2022-09-18 23:34:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de suivre les étapes préétablies, car elles sont basées sur des pratiques qui tiennent compte de la réalité de victime et d'Agir le plus rapidement et efficacement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront plus structurées et planifiées, j'aurais plus besoin de demander de l'aide à d'autres pour savoir ce que je dois faire et dans quel ordre cela doit être fait.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien prendre le temps de saisir la situation avant de m'engager dans un processus d'intervention.